

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

N. B. : Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 010315-RM déposée le 10-02-2023, M. LALEYE Alamou Konrad Edem, profession : Elève, demeurant à Lomé et domicilié à Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 45 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par la propriété des Héritiers AKPABLA Atsu, au Sud par la propriété AFOMGBA Ousman et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010316-RM déposée le 10-02-2023, M. LALEYE Ayila Kevin Elom, profession : Elève, demeurant à Lomé et domicilié à Djidjolé ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca ,situé à Noépé, connu sous le nom de Akpavémé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AZIADO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010317-RM déposée le 10-02-2023, M. ABIDJI Sam Ezzo-Dong G, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Sorad, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca ,situé à Davié, connu sous le nom de Kpota, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKPAKA Eklou et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010318-RM déposée le 10-02-2023, M. ALEROU Waliou, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 93ca ,situé à Badja Bagbe, connu sous le nom de Doh Allah Kope, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 18 et 16m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ALLAH Edoh Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010319-RM déposée le 10-02-2023, M. ALEROU Waliou, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 34 ca, situé à Badja Bagbe, connu sous le nom de Doh Allah Kope, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété SADA Mohamed, au Sud et à l'Ouest par des rues de 20 et 16m et à l'Est par la propriété ALLAH EDOH Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010320-RM déposée le 10-02-2023, M. ASSOGBA Messan Yawo, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Bè Kpota ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Ahlihadoo, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Sud par la propriété TOKOTO, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010321-RM déposée le 10-02-2023, M. AKPOVI Hyacinthe Koudassi, profession : Mainteneur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidoadin ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 56ca ,situé à Aképé, connu sous le nom de Yidave, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AZOUMA Adewoto, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété AZOUMA Afangbedji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010322-RM déposée le 10-02-2023, Mme DOGBLE Akossiwa Essi, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 20 a 10 ca, situé à Badja, connu sous le nom de Agoutovégo, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité AMEKO et GBOGBOE, au Sud par la propriété AYISSOU Komlan et celle DOGBLE Avogan, à l'Est par la propriété AYISSOU Komlan et à l'Ouest par la propriété ALEKE Datsomon.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Héritiers de Feu DOGBLE Koffi Mensah Adem et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010323-RM déposée le 10-02-2023, M. EKLOU Atsou, profession : Enseignant, demeurant à Tabligbo et domicilié à Dépôt, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Kpomé Akadjame, connu sous le nom de Djigbe, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ADZOH-DADJE et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010324-RM déposée le 10-02-2023, M. DOWOU Amed, profession : Chef d'Entreprise, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Zongo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 97 ca, situé à Assomé, connu sous le nom de Golowou, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées et à l'Est par la propriété AVIA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010325-RM déposée le 10-02-2023, M. N'SOUGLO Amétépé Gavalo, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à Djagblé Poukedji, connu sous le nom de Djigbe, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBAGBA et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010326-RM déposée le 10-02-2023, Mme MOKLI-AMUZU Essi Chantal, profession : Couturière, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 49 ca, situé à Abobo Lébé, connu sous le nom de Kétapui, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété des héritiers de EKLOU Gnakpo et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010327-RM déposée le 10-02-2023, Mme DENANYOH Bayi Sefako, profession : Commerciale, demeurant à Lomé et domiciliée à Tokoin Forever, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 98 ca, situé à Kpomé, connu sous le nom de Akadjamé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ADJOH-DADJE, au Sud et à l'Est par des rues de 14 et 16m respectivement.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010328-RM déposée le 10-02-2023, M. DENANYOH Kodjo Elanyoh, profession : Agent Commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Forever, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 92 ca, situé à Kpomé, connu sous le nom de Akadjamé, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité ADJOH-DADJE et une rue de 16 m, au Sud par la collectivité ADJOH-DADJE, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010239-RM déposée le 10-02-2023, M. ADIGBLI Yawo, profession : Soudeur à l'Arc, demeurant à Djangblé et domicilié à Djangblé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 09 ca, situé à Djangblé Lébé, connu sous le nom de Kétapui, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMOUSSOU et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010330-RM déposée le 10-02-2023, Mme ADJAVON Adjovi Tina, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè Souza Netimé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 11 ca, situé à Abobo Lowè, connu sous le nom de Zogbé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKOLI et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010331-RM déposée le 10-02-2023, Mme KLUTSE Abla, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Attiégo, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 05ca, situé à Abobo Lowè, connu sous le nom de Zogbé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété TOMEHOLOU Kokou Gatépé, au Sud et à l'Est par la propriété AKOLI et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010332-RM déposée le 10-02-2023, M. KODJA Koffi Mensan, profession : Administrateur Civil, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 43 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 et 14m respectivement, au Sud et à l'Est par la propriété AZIABOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010333-RM déposée le 10-02-2023, M. SADIKOU Abibou, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 06 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Wadapi, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Sud par la collectivité KAKO & DZAKA, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 et 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010334-RM déposée le 10-02-2023, Monsieur AMETOGNISSE Yaovi Azianvi, profession : Ingénieur Informatique, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 87 a 3 ca, situé à Agbélouvé Gamé, connu sous le nom de Kpakita, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MENSAH Komi et à l'Ouest par l'emprise du fleuve Haho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010335-RM déposée le 10-02-2023, M. ZEBADA Yaovi, profession : Comptable Gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Sagbado, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Abobo Yogon, connu sous le nom de Zogbégan, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la collectivité APEMEKOU, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 et 20m respectivement.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010336-RM déposée le 10-02-2023, M. SABI Ifon Biao, profession : Chauffeur, demeurant à Allemagne et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 33 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Konyito, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBOGBO Kossi et au Sud par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010337-RM déposée le 10-02-2023, M. OURO-YONDOU Abdouroufou, profession : Employé, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 92ca, situé à Bolou Bolougan, connu sous le nom de Tokoè, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété GALLEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010338-RM déposée le 10-02-2023, M. BASSABI Gnofam Koufam, profession : Ingénieur Génie Civil, demeurant à Lomé et domicilié à Résidence du Bénin Villa, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 04 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété TETE, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 et 16m respectivement.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010339-RM déposée le 10-02-2023, M. TABATI Mouzou, profession : Mécanicien Marin, demeurant à Apéssito et domicilié à Apéssito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Mission-Tové Apéssito, connu sous le nom de Avaveto, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TOGOH Adjo et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010340-RM déposée le 10-02-2023, M. DZOTSI K Egbetowonya, profession : Electricien Bâtiment, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 a 98 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Adjidokpui, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété ATTIVI Anani.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010341-RM déposée le 10-02-2023, M. ENOUMODJI Kodjo Nabola-B, profession : Eco-Planificateur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoé Minamadou ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Bame Kpogonou ,préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOWU et au Sud par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10342-RM déposée le 10-02-2023, M. DISSOUNDI Kanlanfei, profession : Maçon, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SEDZRO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010343-RM déposée le 10-02-2023, M. KOKOU Kokouvi, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Dodzo, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADJOBA et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010344-RM déposée le 10-02-2023, M. ADAMAH Folly Mawuli, profession : Pasteur, demeurant à Lomé et domicilié à Casablanca ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 62 ca, situé à Wli-Centre, connu sous le nom de Atideve, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 et 16 m chacune, au Sud par la propriété EKLOU et une rue non dénommée de 16m et à l'Est par la Mission Methodiste Coreene pour l'Afrique Eglise POONGSUNGHAN DE WLI-CENTRE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010345-RM déposée le 10-02-2023, M. ADAMAH Folly Mawuli, profession : Pasteur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 52 ca, situé à Wli-Centre, connu sous le nom de Atideve ,préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété AKAKPO-AHIANYO, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 et 14m respectivement.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010346-RM déposée le 10-02-2023, M. DAGNON Agbeviade Kodjo, profession : Agent d'Exploitation, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 51 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Séouvé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété des héritiers ZONTO, au Sud par la route Adétikopé Avéta de 30 m, à l'Est par la propriété ANAGONOU et à l'Ouest par la propriété de la communauté Musulmane.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010347-RM déposée le 10-02-2023, M. KOKOU Kokouvi, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 95 ca, situé à Agbélouvé Adokpoe, connu sous le nom de Wogle, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ADOKOR, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par la nationale N°1 Lomé Cinkassé de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010348-RM déposée le 10-02-2023, M. ASSOU Amah Sitou, profession : Technicien Supérieur Génie Civil, demeurant à Lomé et domicilié à Kodjoviakopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Golowou, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ABAKEY et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010349-RM déposée le 10-02-2023, Madame ADJETEY-BAHUN Akolé Caroline, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Abobo, connu sous le nom de Kétapui, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBOLAN SEKPLA et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010350-RM déposée le 10-02-2023, Mme ADJETEY-BAHUN Akolé Caroline, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 95 ca, situé à Abobo, connu sous le nom de Kétapui, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SEKPLA AGBOLAN et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010351-RM déposée le 10-02-2023, M. NOULEDO Yao, profession : Transitaire, demeurant à Lomé et domicilié à Kélégougan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 46 ca, situé à Djablé, connu sous le nom de Kepoudji, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KODZO Afelete, au Sud par la propriété KODZO Afelete et un passage de 06m et à l'Est par la propriété ADJA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010352-RM déposée le 10-02-2023, M. KPIOGOU-KOMBATE Palamenque, profession : Enseignant, demeurant à Dapaong et domicilié à Dalwak ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 61 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Tsévié, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots non dénommés et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010353-RM déposée le 10-02-2023, M. DOSSA Tata, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 01 a 85 ca, situé à Tovégan-Koudassi, connu sous le nom de Boloukopé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la par propriété AGBATI, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIATROGA et à l'Est par la propriété ATTIOGBE Gouwonou Kofi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010354-RM déposée le 10-02-2023, M. et Mme DOSSA Tata et TEDJI Afi, profession : Retraité et Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliés à Awatamé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise ,demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 75 a 78 ca, situé à Gape Wonougba, connu sous le nom de Avedze, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété TOMETY, au Sud par la propriété PEKE Kokou, à l'Est par la propriété ETSI Afi et à l'Ouest par la propriété ADOSSI Yaovi.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010355-RM déposée le 10-02-2023, M. AFETOU Komi, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Nanégbé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 32 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala ,préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATIWOTO et à l'Ouest par la route Bokpoko Kpala de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010356-RM déposée le 10-02-2023, M. AMEGNAGLO Kokou Edem, profession : non renseignée, demeurant à Lomé et domicilié à Zossimé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 05 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apedome, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOWOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010357-RM déposée le 10-02-2023, M. AMEGNAGLO M Dodjiko, profession : Inspecteur des Impôts, demeurant à Lomé et domicilié à Avédji ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 53 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADEDZE Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010358-RM déposée le 10-02-2023, M. N'GUISSAN Nakome, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Zigankpodzi, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SENA et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010359-RM déposée le 10-02-2023, M. et Mme EKLOU-TAKPANI Etsri et KENGUELEOUA Trabemon Lisa F, profession : Comptable et Assistante de Gestion, demeurant à Lomé et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Aképé Bamé, connu sous le nom de Avékanou, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DORKENOO Georges et à l'Est par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010360-RM déposée le 10-02-2023, M. HLOMATSI Kodjo Djifa, profession : Electricien Bâtiment, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 99 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Attiglimé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ANYIDOHO A Gbéda et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010361-RM déposée le 10-02-2023, M. AMADO Koffi, profession : Agent Commercial, demeurant à Lomé et domicilié à B, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Atiglime, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZAGLO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010362-RM déposée le 10-02-2023, Mme OURO-BERE Wazariatou, profession : non renseignée, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 80 ca, situé à Wli, connu sous le nom de Kpota, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WODETO Kodjo Mensah.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010363-RM déposée le 10-02-2023, M. KEZIE Essotina Antoine, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Logopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 08 a 16 ca, situé à Gblainvié Tadjetsui, connu sous le nom de Amekpe, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité MENSAH et à l'Ouest par la collectivité ZOMABI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010364-RM déposée le 10-02-2023, Mme TENDAR Ayawa Madoé, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Zigankpodzi, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété SENA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010365-RM déposée le 10-02-2023, Mme GADAGBUI Afi Djigbodi, profession : Caissière, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé Apédokoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Aképé Agblékpui, connu sous le nom de Gakpodzi, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 et 12 m, au Sud et à l'Est par la collectivité DIMADO-KPATA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010366-RM déposée le 10-02-2023, M. AMANGA Komi, profession : Médecin, demeurant à Kara et domicilié à Tomdè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 80 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpémé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et au Sud par la propriété VLOE Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010367-RM déposée le 10-02-2023, M. AMANGA Komi, profession : Médecin, demeurant à Kara et domicilié à Tomdè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 32 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpomé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOBO Kossi Aményo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010368-RM déposée le 10-02-2023, Mme EGLE Kossiwa, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Mission-Tové Adidomé, connu sous le nom de Tsivé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DOUVON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010369-RM déposée le 10-02-2023, M. WADJA Djagri Kaboudja, profession : Ingénieur Génie Civil, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Légbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Kpedzi, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété PASSAH Sodoufio et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010370-RM déposée le 10-02-2023, M. WADJA Djagri Kaboudja, profession : Ingénieur Génie Civil, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Légbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Dzignbé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TETE Komlan et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010371-RM déposée le 10-02-2023, M. WADJA Djagri Kaboudja, profession : Ingénieur Génie Civil, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Légbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 09 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, connu sous le nom de Konyito, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété GOZAN, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010372-RM déposée le 10-02-2023, M. WADJA Djagri Nakoudja, profession : Ingénieur Mécanicien, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Bafana Bafana, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 15 ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété AZIABLEAME Atidokpo et à l'Ouest par la propriété AZIANYO Abra.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010373-RM déposée le 10-02-2023, M. WADJA Djagri Kaboudja, profession : Ingénieur Génie Civil, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Légbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 06a 00 ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIABLAME Atidokpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010374-RM déposée le 10-02-2023, Mme HANTO Assriwa épouse WADJA, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Alokpoé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété AGBODALOU K Olou, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010375-RM déposée le 10-02-2023, Mme OWOUKPO Adjike Kossiwa, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè Cacavéli, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Ahlihandoe, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété LABA, au Sud par la propriété OWOUYEE et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010376-RM déposée le 13-02-2023, M. EDOH Komi Destin, profession : Militaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Davie, connu sous le nom de Kponvémé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GBESSIVI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010377-RM déposée le 13-02-2023, M. AGUE Komlan François, profession : Couturier, demeurant à Lomé et domicilié à Togokomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 09 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Hlondo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKPLODZIGA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010378-RM déposée le 13-02-2023, Madame AHAKPOR Akuvi Akofa, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 17 ca, situé à Davié Tékpó, connu sous le nom de Akové, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AZIALEKEDJI, au Sud par la propriété M'BATA et à l'Est par une rue non dénommée de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010379-RM déposée le 13-02-2023, M. ROWLAND Dodji E Gérard, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Akodessewa, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Abobo Lowoé, connu sous le nom de Atitégomé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GUIDIGNA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010380-RM déposée le 13-02-2023, M. KOMBATE Sambate, profession : Agent de Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07ha 68a 88ca, situé à Tovégan, connu sous le nom de Koudassi, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUDASSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010381-RM déposée le 13-02-2023, M. BOLO Yao, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Kpekome, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Sud par une propriété non dénommée, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16 et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010382-RM déposée le 13-02-2023, M. ANYINEFA Koudassi Mawuli, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Azamalogo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ATCHON Adadesso et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010383-RM déposée le 13-02-2023, M. BODJONA Kouméabalo M, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 57 ca, situé à Agbélouvé, connu sous le nom de Badji, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété SOGBADJI, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010384-RM déposée le 13-02-2023, M. SOSSOUKPE Hoenoumadji, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 26 ca, situé à Ando Akakpé, connu sous le nom de Awouvé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TCHOBE et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010385-RM déposée le 13-02-2023, M. SOSSOUKPE Hoenoumadji, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Ando Akakpé, connu sous le nom de Awouvé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Sud par la propriété TCHODE, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par la ligne de Moyenne Tension Lomé Kpalimé de 32 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010386-RM déposée le 13-02-2023, M. SOSSOUKPE Hoenoumadji, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 20 a 22 ca, situé à Ando Akakpé, connu sous le nom de Awouvé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Sud par la propriété TCHOBE, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010387-RM déposée le 13-02-2023, M. SOSSOUKPE Hoenoumadji, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 64 ca, situé à Ando Akakpé, connu sous le nom de Awouvé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété TCHOBE, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16m chacune et à l'Est par la route Lomé Kpalimé de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010388-RM déposée le 13-02-2023, M. GNELO Yobe Benjamin, profession : Gestionnaire Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Kpuipe, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété FIANYO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010389-RM déposée le 13-02-2023, Mme GNAMKE Kuméalo épouse BAQUELE, profession : Enseignante, demeurant à Lomé et domiciliée à Légbassito, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apouta, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Ouest et à l'Est par la propriété AKEY et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010390-RM déposée le 13-02-2023, M. BAGUELE Matigaba, profession : Inspecteur de Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Légbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apouta, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010391-RM déposée le 13-02-2023, M. MABLE Komlan Melonwo Holalom, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoényivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17 a 79 ca, situé à Assomé, connu sous le nom de Abomé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété GOKA Yaovi Félix, à l'Est par la propriété GOKA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010392-RM déposée le 13-02-2023, M. FEDY Kokoumeh, profession : Economiste et Directeur Général de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Adidoadin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Ahlihandui, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AWUDI Toboliboe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010393-RM déposée le 13-02-2023, Mme FOLLY Teko Agbo Agossi, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Apéyéyéme, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété KOKOROKO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010394-RM déposée le 13-02-2023, M. FOLLY Teko Agbo, profession : Technicien de Matériels Informatiques, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Apéyéyéomé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOKOROKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010395-RM déposée le 13-02-2023, M. FOLLY Agbo Teko, profession : Technicien de matériels Informatiques, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 05 ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Apédome, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOKOROKO et au Sud par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010396-RM déposée le 13-02-2023, M. TANAN Olive Meiway, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à Kpomé Yogon, connu sous le nom de Agblégan, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPENOUJJA Kenouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010397-RM déposée le 13-02-2023, M. AKLIKOKOU Kossivi Dzouwogbo, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Zongo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 02a 18ca, situé à Gblainvié Dono, connu sous le nom de Towuidji, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AKLIKOKOU Kossivi Dzouwogbo, au Sud et à l'Est par la collectivité ZOMABI et à l'Ouest par la propriété AYENU Kwadzo Séna.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010398-RM déposée le 13-02-2023, Mme GOGO Afi Dodjie Josephine, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Bassadji, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Noépé Lom-Nava, connu sous le nom de Akpavémé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIDJA-Kodjo Bébé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010399-RM déposée le 13-02-2023, M. AGBAM Kodjovi Dibrilla, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Kégué, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Kpomé Akadjamé, connu sous le nom de Bomé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AGBEKE, au Sud et à l'Est par des rues de 16 et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010400-RM déposée le 13-02-2023, Monsieur AHOSSOU Messan Gamayo, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca ,situé à Kpomé Akadjamé, connu sous le nom de Bomé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBEEKE et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010401-RM déposée le 13-02-2023, Mme TETEGAN Kokoè épouse SODOGA, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Kégué, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Djagble, connu sous le nom de Gato-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GATO et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010402-RM déposée le 13-02-2023, M. ETOH Kodjo Elom, profession : Maçon, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Hôpital, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 83 ca, situé à Noépé Houtsame, connu sous le nom de Dodetsui, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AZIABLE, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la propriété HEDEDZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010403-RM déposée le 13-02-2023, Mme DORVI Akouvi Déla épouse PIO, profession : Infirmière, demeurant à USA et domiciliée à USA de passage à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à Ahépé Gnadjigbé, connu sous le nom de Zafi-Mondji ,préfecture de Yoto et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAKLO Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010404-RM déposée le 13-02-2023, M. LAMEDI Inoussa, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Mission-Tové Agossito, connu sous le nom de Assikpito ,préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 et 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTIMAKA Koffi Afangbedji & ATTIMAKA Woblassé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010405-RM déposée le 13-02-2023, M. HODOR Kossi Kephas, profession : Agent Commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 71ca ,situé à Noépé, connu sous le nom de Démimé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par des rues et à l'Est par la propriété AGEDZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010406-RM déposée le 13-02-2023, M. ZONDOGA Koffi François, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DZAKPASSOU, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010407-RM déposée le 13-02-2023, M. LAWSON BODY Boevi Sessi, profession : non renseignée, demeurant à Gabon et domicilié à Libreville, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Djagblé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BOKOVI A Jeanne et au Sud par une rue non dénommée de 16 m. Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010408-RM déposée le 13-02-2023, Mme LAWSON BODY Latre Kafui, profession : Assistante de Direction, demeurant à Gabon et domiciliée à Libreville, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 32 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité GATO, au Sud par une rue non dénommée et à l'Est par la collectivité GBEMAPOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010409-RM déposée le 13-02-2023, M. TCHATIKE Minguissani, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Logopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 33 ca, situé à Gbatopé Kponvé, connu sous le nom de Djogbé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues en projet de 16 et 14m respectivement, au Sud et à l'Est par la propriété AGBESSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010410-RM déposée le 14-02-2023, M. HALOUBIYOU Piyabalo, profession : Ingénieur Génie Civil, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Logopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Moè-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété AHOSSEH Kokou Segblo, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010411-RM déposée le 14-02-2023, Mme BIGNAN Ezzo-Mondjonna, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 20 ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Koepedo, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBADAGO Kokou Koutowakpa & GBADAGO Togbui Bara et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010412-RM déposée le 14-02-2023, M. et Mme DOEVI Abbey et DEVO Kinmide, profession : Gestionnaire et Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 01 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété DJONDO.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010413-RM déposée le 14-02-2023, Mme AHONDO Ameyovi Yoto E épouse ADONSOU, profession : sans profession, demeurant à Lomé et domiciliée à Djidjolé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Didové, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOGNON SOGLO Komlan et au Sud par une rue 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010414-RM déposée le 14-02-2023, M. AGBABADA Messan Yaovi, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 64 ca, situé à Kovié Dzemeke, connu sous le nom de Oume, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GOMADO et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010415-RM déposée le 14-02-2023, M. AYETAN Owodou, profession : Menuisier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Kpala, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété FIANYO Kokou et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010416-RM déposée le 14-02-2023, M. ARZOUMA Torrik, profession : Agent des Impôts, demeurant à Lomé et domicilié à Dzidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Davié Tékpou, connu sous le nom de Agbédévikopé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'est et à l'Ouest par la propriété AKPABLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 0104117-RM déposée le 14-02-2023, Mme HOUNSINO Afi Sena, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 78 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Yidavé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété AGBEMEHIA Kaledji et à l'Ouest par la propriété CHABI Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010418-RM déposée le 14-02-2023, M. et Mme DA SILVA Placide Sourou et DA SILVA Milly Naumé Sikyange, profession : Commerçant, demeurant à USA et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 44 ca, situé à Bolou Bolougan, connu sous le nom de Tokoin ,préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues en projets de 14 m chacune, à l'Est par la propriété DIDONOU Yawo & celle de AHONDO Atsuvia Sefako et à l'Ouest par la propriété AHONDO Atsuvia Sefako.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010419-RM déposée le 14-02-2023, Mme MAGLO Essivi Selom, profession : Enseignante, demeurant à Tsévié et domiciliée à Tsévié, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 19 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Ville II, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété EKOUE Yawovi Agbele et à l'Est par une rue en projet de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010420-RM déposée le 14-02-2023, M. ADIKOSSI Disseko Ayao, profession : Gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 35 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Kpota ,préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété BOLOUVI, AU Sud et à l'Ouest par des rues en projet de 16 et 20 m respectivement.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010421-RM déposée le 14-02-2023, M. KEZIE Essotina Antoine, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Logopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 51 a 28 ca, situé à Gblainvié Dono, connu sous le nom de Towuidji ,préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ZOMABI et à l'Ouest par la propriété AKLIKOKOU Kossivi Dzouwodo & celle de KEZIE Essotina Antoine.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010422-RM déposée le 14-02-2023, M. AKLI Kodjo Jerome, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 21 ca, situé à Mission-Tové Adodome, connu sous le nom de Atitoe, préfecture de Zio et borné **PARCELLE A** : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIABLE Togbi et à l'Est par la voie Expresse Noépé Kpala de 70 m. **PARCELLE B** : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIABLE Togbi et à l'Est par la voie expresse Noépé Kpala de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010423-RM déposée le 14-02-2023, Mme AMEDOMEKPE Houdjenouko, profession : Revendeuse, demeurant à Djagblé et domiciliée à Djagblé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 04 ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Akodésséwa, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBAVON et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010424-RM déposée le 14-02-2023, M. ADANOU Missihou, profession : Professeur de Lycée, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 55 ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Poukédji ,préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 et 14m respectivement, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBAGBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010425-RM déposée le 14-02-2023, Monsieur ATIKPO Kodjo, profession : Gestionnaire Commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Téléssou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 27 a 17 ca, situé à Tsévié Kpali, connu sous le nom de Kpoglo Agbleta ,préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété ATSODE AMA, au Sud et au Sud-Est par la propriété ATSODE Komla, à l'Est par la propriété ATSODE Ali et à l'Ouest par la propriété de la collectivité WOTEGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010426-RM déposée le 14-02-2023, Monsieur KUNAKY Atavy Messan, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Avépozo ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 85 ca, situé à Togoville, connu sous le nom de Tokoin ,préfecture de Vo et borné au Nord et au Sud par la propriété SEWODO Kossi Digo, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété SEWODO Anoumou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010427-RM déposée le 14-02-2023, Monsieur HIAMABE Kodjovi, profession : Technicien, demeurant à Lomé et domicilié à Bè-Kpota ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Gakpoto, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 et 12m, au Sud et à l'Est par la propriété AYAWLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010428-RM déposée le 14-02-2023, M. KOKOROKO Koevi, profession : Ingénieur Génie Civil, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Agnanve, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest AWOUDE et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010429-RM déposée le 14-02-2023, M. DEGBE Folly Komi, profession : Conducteur d'engins Lourds, demeurant à Lomé et domicilié à Baguida Agodeke, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 96ca ,situé à Gbatopé, connu sous le nom de Agove, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues en projet de 16, 14 et 18 m respectivement et à l'Ouest par la collectivité AZIABLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010430-RM déposée le 14-02-2023, M. EGBAOU Mazabalo, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Logove, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKO Alanga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010433-RM déposée le 14-02-2023, M. ADANDOGOU Koffi Messan A, profession : Médecin, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Adiakpo, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots N°5, 9 et 8 respectivement et à l'Ouest par une rue en projet de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010434-RM déposée le 14-02-2023, Mme DJEROUGOU Damigou, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 77 ca, situé à Badja, connu sous le nom de Dzoto, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud par la propriété KAMASSA, à l'Ouest par la propriété EGUE, au Sud par la propriété KAMASSA et à l'Ouest par la propriété GOUYENOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010435-RM déposée le 14-02-2023, Mme ABAAfi Mawulom, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Gblekomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 78 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Kovié Modji, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la voie de contournement de la CEDEAO de 50 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DRAFON et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010436-RM déposée le 14-02-2023, M. ASSALI N'Djah, profession : Gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Demakpoè, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBENOU Gbewanou Dzifa et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010437-RM déposée le 14-02-2023, M. EKPEVI Komla Avemenyo, profession : Inspecteur de Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Zopomahé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Gofi, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AHUMA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010438-RM déposée le 14-02-2023, M. EKPEVI Komlan Avenenyo, profession : Inspecteur de Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Zopomahé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Démakpoè, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ATIDAMA Miller, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010439-RM déposée le 14-02-2023, M. AMBLESSO Komi, profession : Enseignant, demeurant à Lomé et domicilié à Démakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 43 a 26 ca, situé à Kini Kondji, connu sous le nom de Gnamadji, préfecture de Yoto et borné **PARCELLE A** comme **PARCELLE B** : au Nord par la propriété AGBEMAPLE, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010440-RM déposée le 14-02-2023, Mme HANTZ Dodji Sena, profession : Coiffeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè-Téléssou, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apéssito, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HOTODOGO et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010441-RM déposée le 14-02-2023, Mme MENSAH Donsivi Juliette épouse BESSIKE, profession : Non renseignée, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Mission-Tové Adidomé, connu sous le nom de Djido-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAKE et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010442-RM déposée le 14-02-2023, Monsieur SALIFOU Djalilou, profession : Ingénieur Génie Industriel, demeurant à Lomé et domicilié à Adétikopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 18 a 37 ca, situé à Game, connu sous le nom de Kodje, préfecture de Zio et borné au Nord par les propriétés WEDJOLAN Dégbé, DOVON Guégué et KLUTSE Mensan, au Sud par la propriété DOVON Komla Adéla, à l'Est par la propriété KLUTSE Kossi et à l'Ouest par la propriété DOVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010443-RM déposée le 14-02-2023, M. SALIFOU Djalilou, profession : Ingénieur Génie Industriel, demeurant à Lomé et domicilié à Adétikopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 29 a 10 ca, situé à Game, connu sous le nom de Kodje, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOVON et au Sud par la route Atitoe-Kodje de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010444-RM déposée le 14-02-2023, Monsieur BADAGBO Kodzovi dzodzivi, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 96 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Wonyo, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues et à l'Est par la propriété SANVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010445-RM déposée le 14-02-2023, Mme AGBODJAN Agnele Akofa, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 04 a 01 ca, situé à Badja Bagbé, connu sous le nom de Bagbé route, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGLAGO et à l'Est par la route nationale N°5 Lomé Kpalimé de 70 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010446-RM déposée le 14-02-2023, Mme ASSOTOM Gohinda, profession : Ménagère, demeurant à Tsévié et domiciliée à Sove, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 95 ca, situé à Gbatopé, connu sous le nom de Djigbegble, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété WOTOGLO Eya, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010447-RM déposée le 14-02-2023, Monsieur BAMITE Bartche, profession : Géophysicien, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Assiyéyé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Tékpo, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010448-RM déposée le 14-02-2023, Monsieur AZIABA Teko Nestor, profession : sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Bè Klikamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Gblainvié, connu sous le nom de Tsavé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBOVI Yawo Atsou et à l'Est par une rue existante de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010449-RM déposée le 14-02-2023, M. ADEMOLA Aliou, profession : Economiste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 70ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Gbéozétsan, préfecture de Zio et borné au Nord à l'Est et au Sud-Ouest par la collectivité TENGUE, au Sud par la route Mission-Tové Agossito de 20 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010451-RM déposée le 14-02-2023, M. CADIRY Ayaovi Raoufou, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Zovadjin, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DAMESSI Kodjovi et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010452-RM déposée le 14-02-2023, Mme KPEKPO Adjo Hélène, profession : Secrétaire de Direction, demeurant à Lomé et domiciliée à Afanou-Copé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Tablito, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété ELO, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 18 et 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010453-RM déposée le 14-02-2023, Madame KODJO Prudence Sodjine, profession : sans profession, demeurant à Lomé et domiciliée à Avépozo, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Mission-Tové, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par la propriété DANSOU KOKOU, à l'Est et l'Ouest par la propriété AHATOR Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010451-RM déposée le 14-02-2023, Mme KPEKPO Adjo Hélène, profession : secrétaire de Direction, demeurant à Lomé et domiciliée à Afanou-Copé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Tablito, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété par la propriété ELO, au Sud et à l'Est par des rues de 18 et 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010455-RM déposée le 14-02-2023, M. KOLANI Balatami, profession : Topographe, demeurant à Lomé et domicilié à Adétikopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 02 a 26 ca, situé à Agbélovoué, connu sous le nom de N'Djavé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKAKPO Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010456-RM déposée le 14-02-2023, M. TENGUE Dom Nephtali, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Bè-Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 62 ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Akakopé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJA-GBEVE Kodjo et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010457-RM déposée le 14-02-2023, M. DOUTI Mingoube Yetigolbe, profession : Juriste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Davié Tékpo, connu sous le nom de Agbédévikopé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 et 14 m respectivement, au Sud et à l'Est par la propriété AKPABLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010458-RM déposée le 14-02-2023, M. NABINE Gnandi, profession : Enseignant, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Djigbé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété VUKPO et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010459-RM déposée le 14-02-2023, Mme KONDO Yawa Madjente, profession : Agent Commercial, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè Atsanve, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 35 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité SOWU, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010460-RM déposée le 15-02-2023, Mme KOUMADO Afiwa, épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 ha 21 a 31 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Tomokpoe, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATSON.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DE FEU AGBOKOU AKOUI et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010461-RM déposée le 15-02-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 13 a 12 ca, situé à Avéta Atitetigome, connu sous le nom de Lowoe, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LEKPETE.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DE FEUE AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010462-RM déposée le 15-02-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 03 a 05 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Hagblévou, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AZIAGUE et à l'Est par la voie ferrée Lomé Tabligbo.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DE FEUE AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010463-RM déposée le 15-02-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15ha 89a 98ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Adjoguidi, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATSON.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DE FEUE AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010464-RM déposée le 15-02-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 39 a 06 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Sokati, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATSON.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DE FEUE AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010465-RM déposée le 15-02-2023, M. DOSSEH Mawouli, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Togblékopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 06 a 46 ca, situé à Gblainvié Lake, connu sous le nom de Xédome, préfecture de Zio et borné au Nord et au Nord-Ouest par la collectivité BIDI, au Sud par la propriété KORIKO, à l'Est par la propriété KPEGLO Kodzo et à l'Ouest par la propriété AMOUZOU Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010466-RM déposée le 15-02-2023, M. AYAHO Longwayi L, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Adjougba, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 45 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Pokui, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune, au Sud par la collectivité NOMAGNO et à l'Est par celle de KPOGAN-BADIBA-SIAGADA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010467-RM déposée le 15-02-2023, Mme KOUMADO Afiwa, épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 58 a 36 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Adjoguidji, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AVOUWADAN Tronkomé et à l'Ouest par la voie ferrée Lomé Tabligbo de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DE FEUE AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010468-RM déposée le 15-02-2023, Mme KOUMADO Afiwa, épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 14 a 73 ca, situé à Avéta, connu sous le nom de Atitetigome, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GBLEKOU.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DE FEUE AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010469-RM déposée le 15-02-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 94 a 16 ca, situé à Avéta Lowoe, connu sous le nom de Atitetigome, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité APEDO.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DE FEUE AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010470-RM déposée le 15-02-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 12 a 82 ca, situé à Djagblé Avéta, connu sous le nom de Kétakpui, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TSAMALE Afanlete et au Sud par la route Kétakpui Gnamadi de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DE FEUE AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010471-RM déposée le 15-02-2023, Mme KOUMADO Afiwa, épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 45 a 99 ca, situé à Kpomé, connu sous le nom de Apéyéyéomé, préfecture de Zio et borné au Nord par la route Avéta Kpomé-Apéyéyéomé de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par une propriété non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DE FEUE AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010472-RM déposée le 15-02-2023, M. DJONDO Komlan Sénamé, profession : Lomé, demeurant à Adidogomé et domicilié à Togolaise, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Mission-Tové, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAYIBOR Abouya & AZIAYIBOR Akou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010473-RM déposée le 15-02-2023, M. DJONDO Komlan Sénamé, profession : Juriste, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 76 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Davié, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété ADOKOU, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAYAKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010474-RM déposée le 15-02-2023, M. KUDATSI-GAGNO Koffi Jack C, profession : sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Kpogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 11 ca, situé à Assahoun, connu sous le nom de Ando-Bedo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOGUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010475-RM déposée le 15-02-2023, Mme AMOUZOUGAN Adakou Dodzi, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Kpogan, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 88 a 75 ca, situé à Assahoun, connu sous le nom de Ando-Bedo, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité AGBOWOU, au Sud et à l'Est par la propriété KOGUE et à l'Ouest par la propriété ABOKA Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010476-RM déposée le 15-02-2023, M. AKOGO Komlan, profession : Responsable d'ONG, demeurant à Lomé et domicilié à Wessome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Tsame, connu sous le nom de Ville II, préfecture de Zio et borné au Nord par la ligne de haute tension de 32m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBEMU Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010477-RM déposée le 15-02-2023, Mme ELITSA Akpedze Afi, profession : Hôtesse de l'Air, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Noépé Adidomé, connu sous le nom de Nékoukopé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Sud par la propriété NEKOU, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010478-RM déposée le 15-02-2023, M. AKOGO Koffi, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Asiama-Gbléta, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOGNO Kloutsé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010479-RM déposée le 15-02-2023, M. FARE Tchandikou, profession : Sous-Lieutenant de Police, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Mission-Tové Attitoin, connu sous le nom de Senya, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SEKEH Kossi Christian.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010480-RM déposée le 15-02-2023, M. FARE Tchandikou, profession : Sous-Lieutenant de Police, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Attitoin, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AWAGA Kossi Agouda et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010481-RM déposée le 15-02-2023, M. TESSI Kodjo Ekoe Edem, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Wougomé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LABA Koffi et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010482-RM déposée le 15-02-2023, M. DUSSEY Koffivi David Fortunatus, profession : Juriste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 66 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 20 et 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété AVOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010483-RM déposée le 15-02-2023, M. KPEGBA Ayao Amégnon, profession : Chef d'Entreprise, demeurant à Lomé et domicilié à Yokoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 33 ca, situé à Davié Tékpo, connu sous le nom de Kpégbé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété EGLA Koffi, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ACOUETEY Massan Loretta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010484-RM déposée le 15-02-2023, Mme DAKEY Ama Celine, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé Apédokoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Dzogbe, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAMADIA Kodzo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010485-RM déposée le 15-02-2023, M. MESSAN Yao Mawulolo, profession : Chef d'Entreprise, demeurant à Lomé et domicilié à N'Kafu, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 93 ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Djagblé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BADAHLIN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010486-RM déposée le 15-02-2023, M. AMEVOH Kokouvi Edem, profession : Agent de Banque, demeurant à Lomé et domicilié à Wittti, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 03 a 36 ca, situé à Kévé Yometchin, connu sous le nom de Nadegbe, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité AMATOR, au Sud par la collectivité AVOGBEDOR, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBANOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010487-RM déposée le 15-02-2023, M. ADJRA Kokou, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 93 ca, situé à Badja Amite, connu sous le nom de Bame, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété TREBA Kodjo et celle des héritiers AMENKEY Kokou, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010488-RM déposée le 15-02-2023, Mme PLACCA Dovi, épouse KONOU, profession : Retraitée, demeurant à Lomé et domiciliée à Agbalépédo, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Assahoun, connu sous le nom de Assanougomé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité PLACCA, au Sud par une rue de 10m, à l'Ouest par la route nationale N°5 Lomé Kpalimé de 70 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010489-RM déposée le 15-02-2023, M. AMOUZOU Date Koffi Nono, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Lycée, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 01 a 60 ca, situé à Game Kome-Have, connu sous le nom de Kokou-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord par le fleuve Haho, au Sud et à l'Est par la propriété AFOLAVI Atsou et à l'Ouest par la propriété LADEH-AHLIDZA Koffivi Lolonyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010491-RM déposée le 15-02-2023, M. WOUDOGA Kokou, profession : Retraité, demeurant à Davié et domicilié à Anomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 69ca, situé à Davié, connu sous le nom de Adigo Anomé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété DANYO Eto, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la propriété AZIABOU Kokou Clement Agbevide et à l'Ouest par la ligne de la haute tension Lomé Tsévié de 32 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010492-RM déposée le 15-02-2023, M. AFANOU Kokouvi Kékéli Sergio, profession : non renseignée, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 75 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Agoudavi-kopé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété KAMASSA, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par la réquisition N°47139.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010493-RM déposée le 15-02-2023, M. KALU Igwo Aru, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Togo 2000, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Abobo Lébé, connu sous le nom de Kétapui, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADJOUYOU et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010494-RM déposée le 15-02-2023, M. BANGANA Salifou Abdel-Aziz, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Gbadago ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 06 ca, situé à Tsévié Davié, connu sous le nom de Dzogbé ,préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ANAGBLAN et à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010495-RM déposée le 15-02-2023, M. EDIAME Komla Norbert, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguéra, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 43 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Konyito, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité AHIABLAME, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBOGBO Kodjo Ahum.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010496-RM déposée le 15-02-2023, M. AZAMATI Kodjo Ganyon, profession : Agent Commercial, demeurant à USA et domicilié à USA, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36a 82ca, situé à Kouvé, connu sous le nom de Koutigble, préfecture de Yoto et borné au Nord par la propriété SEGBE Avowlonou, au Sud par la propriété ADZEGLO Serge, à l'Est par la propriété des héritiers AFOBOU et à l'Ouest par la propriété des héritiers AMEDJROVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010497-RM déposée le 15-02-2023, M. AZAMATI Kodjo Ganyon, profession : Agent Commercial, demeurant à USA et domicilié à USA, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Kouvé Gboli, connu sous le nom de Véguédomé, préfecture de Yoto et borné au Nord par la propriété AZAMATI Adjovi Lydia, au Sud par la propriété AZAMATI Affiwa, à l'Est par la propriété GNAMETHO et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010498-RM déposée le 15-02-2023, M. TEROU Bidiga-Abalo, profession : Déclarant en Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Légbassito, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Agoveme, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DIGO et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010499-RM déposée le 16-02-2023, M. ADAM Salouhou, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 01 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo ,préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues existantes et à l'Ouest par la collectivité LABA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010500-RM déposée le 16-02-2023, Madame ADOM Essozimna, profession : Caissière, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè Assiyéyé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 64 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Agomé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AMAVI, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la propriété ZOBLO Hounfobé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010501-RM déposée le 16-02-2023, Monsieur KOLANI Yendoukoin Komi, profession : Revendeur, demeurant à Djagblé et domicilié à Hlankopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Hlankopé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AHIANGBEDE et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010502-RM déposée le 16-02-2023, Monsieur KOLANI Afitayi Kwami, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Kégué, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 08 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Séwové, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 et 16m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AHOUNTO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010503-RM déposée le 16-02-2023, M. TCHANGAI Meyebinessoh, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Gbonve, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 15 ca, situé à Tsévié Séwouvé, connu sous le nom de Laoudakopé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Est par la propriété ABDOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010504-RM déposée le 16-02-2023, Mme ALIDOU Djimaratou, profession : Enseignante, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè Daliko, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Gofi, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DABLA Kodjo et au Sud par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010505-RM déposée le 16-02-2023, M. KOUHONOU Amevi Kossi, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Adamavo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 ha 00 a 00 ca, situé à Gape Kpodji, connu sous le nom de Akplekouvé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété ADZOGBLE, au Sud par la propriété SOKPO Adjo et celle de SOKPO Afi, à l'Est par la propriété SOKPO Adjo et à l'Ouest par la propriété ZANOUE Modeno.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010506-RM déposée le 16-02-2023, Madame SOSSOU Elavagnon A, profession : Agent de Bureau, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40a 33ca, situé à Lilikopé, connu sous le nom de Apéli, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NOGBEDJI Komi Atanin.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010507-RM déposée le 16-02-2023, Mme SOSSOU A Elavagnon, profession : Agent de Bureau, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 69 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Poudetsi, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité PODOGAN, au Sud par la collectivité ADETOU, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par la collectivité SODJEDO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010508-RM déposée le 16-02-2023, Mme ADJADJIHOUE Fide Glassia, profession : Assistante de Direction, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 19 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité ADOVI, au Sud par une rue de 16m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010509-RM déposée le 16-02-2023, M. POIDI Benjamin, profession : Directeur d'ONG, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Réserve, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 00 a 00 ca, situé à Koudassi, connu sous le nom de Zikpe, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBATI Kossi et à l'Ouest par la route TAGBA ATTI-ATOVOU de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010510-RM déposée le 16-02-2023, Madame TCHETAO Afessim, profession : Industrialiste, demeurant à USA et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Dzovadzé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBEME Attila et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010511-RM déposée le 16-02-2023, Mme TCHETAO Afessim, profession : Industrialiste, demeurant à USA et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Djovadjé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATTILA Komla et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010512-RM déposée le 16-02-2023, M. AZIAKA Kossi Kokoe, profession : Comptable, demeurant à Djagblé et domicilié à Djagblé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 58 a 03 ca, situé à Agbélouvé Game-Agokpe, connu sous le nom de Danti, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DATEGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010513-RM déposée le 16-02-2023, Mme TSOLENYANU Dzigbodi Akuwa épouse AFANDE, profession : Directrice Administrative et Financière, demeurant à Lomé et domiciliée à Vakpossito, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Gbatopémodji, connu sous le nom de Tohoun, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété TSOLENYANU Dzigbodi Akuwa, à l'Est par une rue en projet de 14 m et à l'Ouest par la propriété ZOTO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010514-RM déposée le 16-02-2023, Mme TSOLENYANU Dzigbodi Akuwa, profession : Directrice Administrative et Financière, demeurant à Lomé et domiciliée à Vakpossito, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié Gbatopémodji, connu sous le nom de Tohoun, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété TSOLENYANU Dzigbodi Akuwa, au Sud et à l'Est par des rues en projet de 14 et 16 m respectivement et à l'Ouest par la propriété ZOTO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010515-RM déposée le 16-02-2023, Mme EDORH VIwassi, profession : Caissière, demeurant à Lomé et domiciliée à Akodessewa, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 45 ca, situé à Bolou Bolougan, connu sous le nom de Hewou, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AYIVI, au Sud et à l'Ouest par la propriété ZIKPI et à l'Est par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010516-RM déposée le 16-02-2023, M. et Mme KPETEMEY Comlan Djifanou et COMBEY Eyram Akole, profession : Ingénieur Informaticien et Comptable, demeurant à France et domiciliés à Lomé-Ablogamé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Abobo, connu sous le nom de Sagonou-Kpota, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité MEKOU Agbetoglo, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 et 12m respectivement.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010517-RM déposée le 16-02-2023, M. HOUMANOU Adjignon K Komlan, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Bè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 22 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Daklu, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ADI, au Sud et à l'Est par des reus non dénommées de 20 et 16m respectivement.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010518-RM déposée le 16-02-2023, M. EBOHUN Ayawo, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Ablogamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 06 a 95 ca, situé à Kpomé Agomé, connu sous le nom de Lilinou, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DOAFLA et à l'Est par celle de KOUTO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010519-RM déposée le 16-02-2023, M. DADJI Kwami Hoenoukpo, profession : Démomagraphe, demeurant à Lomé et domicilié à Apédokoè Gbomamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 97ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Bamé, préfecture de l'Avé et borné au nord et à l'Est par la collectivité HEDE, au Sud par la voie ferrée Lomé Kpalimé de 50 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010520-RM déposée le 16-02-2023, M. AFANDE Koffi, profession : Juriste, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Gbadago, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 56 ca, situé à Vogan Klétsi, connu sous le nom de Wogbamondji-Gble, préfecture de Vo et borné au Nord par la propriété AFANDE Koffi, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par la propriété ATSOU Akouwa et à l'Ouest par la collectivité EGAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010521-RM déposée le 16-02-2023, M. AFANDE Koffi, profession : Juriste, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Gbadago, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Vogan Klétsi, connu sous le nom de Wogbamondji-Gble, préfecture de Vo et borné au Nord et à l'Ouest par des rues en projet de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété AFANDE Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010522-RM déposée le 16-02-2023, M. AFANDE Koffi, profession : Juriste, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Gbadago, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Vogan Klétsi, connu sous le nom de Wogbamondji-Gble, préfecture de Vo et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AFANDE Koffi, au Sud par la propriété ATSOU Akouwa et à l'Est par la route Wogba Vogan de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010523-RM déposée le 16-02-2023, M. AFANDE Koffi, profession : Juriste, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Gbadago, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Vogan Klétsi, connu sous le nom de Wogbamondji-Gble, préfecture de Vo et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AFANDE Koffi et à l'Est par la route Wogba Vogan de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010524-RM déposée le 16-02-2023, M. OSSADJI Komla Kuma, profession : Tailleur, demeurant à Assahoun et domicilié à Apedome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 69 a 36 ca, situé à Assahoun, connu sous le nom de Mékoviade, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Sud par la collectivité OSSADJI, à l'Est par la ligne de la haute Tension Lomé Kpimé de 32 m et à l'Ouest par la propriété DOGBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010525-RM déposée le 16-02-2023, M. OSSADJI Kodjo Dela, profession : Mécanicien, demeurant à Assahoun et domicilié à Assahoun, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 49 a 70 ca, situé à Assahoun, connu sous le nom de Mekoviade, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité OSSADJI et à l'Est par celle de DOGBO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Collectivité OSSADJI et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010526-RM déposée le 16-02-2023, Mme MAMOUDOU Abdoulaziz Tanko Farida, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 00 a 00 ca, situé à Tsévié Bolougan, connu sous le nom de Logboéno, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AGAH, au Sud par la collectivité SIABI et à l'Ouest par celle de AZAGOUNON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010527-RM déposée le 16-02-2023, Mme MAMOUDOU Abdoulaziz Tanko Farida, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Teguedzin, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBAHOU Yao et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010528-RM déposée le 16-02-2023, Mme AZOGBA Agbedehounsi, profession : Revendeuse, demeurant à Vogan et domicilié à Vogan, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 31 ca, situé à Mome-Hounkpati, connu sous le nom de Djigbé, préfecture de Vo et borné au Nord par la propriété YOVO Adjésséhoun, au Sud par la propriété DJIBOM Logossou E, à l'Est par la route Amégnran Wodjépé et à l'Ouest par la propriété KOUGBEDO Apéléte.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010529-RM déposée le 16-02-2023, M. ASSIGBLEY Elom Eric, profession : Environnementaliste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Wonyo, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SADJI & AVOGNO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010530-RM déposée le 16-02-2023, M. ADJIDJI Yawovi Yellow, profession : Topographe, demeurant à Lomé et domicilié à Sagbado, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 94 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Kpota, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune et à l'Est par la propriété KOUDESSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010531-RM déposée le 16-02-2023, M. BODJONA Michael Poutiga, profession : Comptable, demeurant à Kara et domicilié à Tchaloudè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Dzogbépuimé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBEDIFE & TEGA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010532-RM déposée le 16-02-2023, M. AMOUSSOU Kouassi Anoumou Armand, profession : Peintre Bâtiment, demeurant à Tchad et domicilié à N'Djamena, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 39 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité ANYIDOHO, au Sud par un passage de 06 m, à l'Est par la collectivité ELOM et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010533-RM déposée le 16-02-2023, M. KODJOVI Atsou, profession : Chef d'Entreprise, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Téléssou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 70 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ANADOR Komlan, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010534-RM déposée le 16-02-2023, M. RANSON Kossi Mikafui, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Aképé Aképédo, connu sous le nom de Monléddji, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Sud par la collectivité AFLA GAWOU & GALLEY, à l'Est par la collectivité AKPABLA et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010535-RM déposée le 16-02-2023, M. MENSAH W Michel Adjei K, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Doumassesse, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Akpavemé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DAKPO et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010536-RM déposée le 16-02-2023, M. KPATCHASSOU Komlanvi Ayefounin, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Amadahomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 23 a 10 ca, situé à Game Fokpe, connu sous le nom de Ewouleve, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ETSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010537-RM déposée le 16-02-2023, Mme GUEDOU Sara Afi Dénise épouse TCHAZAWA, profession : Sans profession, demeurant à France et domiciliée à France, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Mission-Tové Apéssito, connu sous le nom de Aveyanke, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIAFOR Fiotowosso et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010538-RM déposée le 16-02-2023, Mrs. KPOTI Attitso KOMLAN, ALOGA Kokou et ALOGA Kossi, profession : Maçon, Employé à NITRA et Cultivateur, demeurant à Tsévié, Lomé et Tsévié et domiciliés à Tsévié, Lomé et Tsévié, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44 ha 29 a 02 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Wukpe, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité DJOKOUVI et celle de AZIAGNO, au Sud par la collectivité AZIAGBA, à l'Est par la rivière KOUNI et à l'Ouest par la route nationale N°1 Lomé Cinkassé de 70 m.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à la COLLECTIVITE MONGA et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010539-RM déposée le 16-02-2023, Mme GBOGBO Awoyo Senam, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Awatamé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 23 a 63 ca, situé à Assahoun, connu sous le nom de Assahoun, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 08 et 14m, au Sud par un passage de 06 m, à l'Est par la propriété AMEGASSI et au Nord-Ouest par la nationale N°5 Lomé Kpalimé de 40m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à GBOGBO James et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010540-RM déposée le 16-02-2023, M. JOHNSON Kwovi Dosseh, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidoadin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 08 ca, situé à Mission-Tové Adidové, connu sous le nom de Atitegomé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété VOKOU Kodjo et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010541-RM déposée le 16-02-2023, M. AWADI Gnimdou, profession : Gestionnaire Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Amadahomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 63 ca, situé à Mission-Tové Apéssito, connu sous le nom de Gbedjétsa, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AWUSSU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010542-RM déposée le 16-02-2023, Mme AJAVON Ayélé Kékéli Nora Clarisse, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 98 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Assiamagble, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ANADO et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010543-RM déposée le 16-02-2023, M. VLAVO Messan, profession : Vendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 94 a 51 ca, situé à Agbélouvé Boga, connu sous le nom de Afoudome, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété HOLOU, à l'Est par la route AFOUDOME KATI et à l'Ouest par un ruisseau de 15 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010544-RM déposée le 16-02-2023, Mme LAWANI Fally, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lébé, connu sous le nom de Konvi, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité LOSSOUI Ahedegbe & ASHINON, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 et 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010545-RM déposée le 16-02-2023, M. SEBABI-KOLI Sakibou Essowavana, profession : non renseignée, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 89ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apéssito, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété AZIADJIPE et à l'Ouest par la propriété NTOSSODE Adzeli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010546-RM déposée le 16-02-2023, Mme TOVIVO A Emefa Dopevi, profession : Chargée d'Affaires, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 80ca, situé à Bolou Adato, connu sous le nom de Yotsame, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété AGODE Kossi, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010547-RM déposée le 16-02-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 65a 78ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Todokpui, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATSON.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DE FEUE AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010548-RM déposée le 16-02-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Togolaise, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 65a 77ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Sokati, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATSON.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DE FEUE AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010549-RM déposée le 16-02-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09ha 07a 98ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Sokati, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATSON.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DE FEUE AGBOKOU Afiwa et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010550-RM déposée le 16-02-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 ha 38 a 35 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Agotimé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AZIAGUE.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DE FEUE AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010551-RM déposée le 16-02-2023, M. AMADOU Mohama Aminou, profession : Cadre de Banque, demeurant à Lomé et domicilié à Zongo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 00 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Djogbé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GOLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010552-RM déposée le 16-02-2023, Mme TOEPPEN Afiwa Enyonam, profession : Gestionnaire, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44a 37ca, situé à Togoville, connu sous le nom de Kpuipé, préfecture de Vo et borné au Nord et à l'Est par la propriété NOUBOUKPO, au Sud par la propriété AMEGANVI et à l'Ouest par la propriété KOUDOUFIO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010553-RM déposée le 16-02-2023, M. TOEPPEN Yawo Mawule, profession : Employé, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 43 ca, situé à Mission-Tové Wule, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété SOWU Agbeme Nevame L. au Sud par la propriété SOWU, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et au Sud-Ouest par la propriété AGEVE MOUNYUI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010554-RM déposée le 16-02-2023, M. TEMEDEKOU Komivi, profession : Entrepreneur, demeurant à Lomé et domicilié à Sagbado, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 46 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Assiama, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud et à l'Est par la propriété YEGBE et à l'Ouest par la route nationale N°5 Lomé Kpalimé de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010555-RM déposée le 16-02-2023, M. TIDJANI Kassim, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Attiégo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à Kpomé Djogblakopé, connu sous le nom de Agblédjémé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUMEDJINA & ASSIGNO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010556-RM déposée le 16-02-2023, M. MESSAN Komi, profession : non renseignée, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Djagblé Lébé, connu sous le nom de Avéta, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEGNAGLO Koffi et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.